

Le Cheminot de France

Organe bi-mensuel de la Fédération des Syndicats Chrétiens des Cheminots de France, des Colonies et Pays de Protectorat



Rédaction et Administration : 5, rue Cadet, PARIS (9^e)

Téléphone : TAITBOUT 40-91

Chèques Postaux : Paris 26-44

Abonnement : 10 francs

APRÈS LE CONGRÈS FÉDÉRAL FORMATION ET PROPAGANDE

Quelques semaines déjà se sont écoulées depuis que s'est terminé notre XVIII^e Congrès Fédéral.

Quelques semaines pendant lesquelles chacun des nombreux Délégués à ce Congrès a pu faire mentalement le classement de tous les enseignements reçus à cette importante manifestation.

Certainement ce XVIII^e Congrès comptera dans les annales de notre Fédération. Un Congrès c'est toujours, à la fois, un bilan et un programme. Cette fois, il fut en même temps un bilan réconfortant et, par les décisions très importantes qui y furent prises, un programme d'avenir particulièrement riche et prometteur.

Nous avons amplement goûté au plaisir légitime que nous donna la lecture du bilan, où nous avons trouvé les preuves incontestables d'un enrichissement numérique et moral de notre belle Fédération, mais le principal de notre tâche n'est pas de nous attarder à ces constatations, si agréables qu'elles puissent être.

Ce qui doit seul compter maintenant, c'est l'exécution du programme, c'est la traduction en actes de toutes les bonnes résolutions qui ont été prises et c'est, par voie de conséquence, la préparation d'un bilan plus merveilleux encore que nous voulons tous connaître, dans un an, quand, toujours plus nombreux, nous reviendrons tenir notre XIX^e Congrès Fédéral.

Travaillateurs, nous savons d'expérience que le bon travail, l'ouvrage solide et bien fait n'est jamais l'œuvre des bricoleurs mais celle des bons ouvriers qui sont d'abord être de sérieux apprentis.

Le bon travail syndical, celui qui donnera des résultats heureux et durables, n'est pas moins exigeant.

Il lui faut, à lui aussi, des ouvriers (on les appelle des militants) éduqués, entraînés, formés en vue de la tâche particulière qu'ils auront à remplir et, cela aussi, ne s'acquiert qu'après un patient apprentissage.

Ne cherchons pas ailleurs que dans la pénurie de militants l'explication de nos difficultés, de nos piétinements des premières années de notre mouvement syndical.

La tâche était déjà terriblement difficile, car nous arrivions bons derniers dans une corporation où une Fédération bénéficiait depuis de longues années d'un Monopole de fait.

Les années d'action syndicale, les Cercles d'études, les Conférences, les Réunions, les Journaux et les Livres ont formé la pléiade de militants qu'il fallait absolument pour aider les ouvriers de la première heure, lesquels durent plus d'une fois connaître des soirs de découragement.

Ils avaient heureusement, pour les soutenir, une force qui finit toujours par s'imposer et c'est la force de notre doctrine. Cette force-là est toujours à notre disposition, encore faut-il que tous ceux qui veulent être de vrais syndicalistes chrétiens sachent ce qu'est exactement la Doctrine Sociale Chrétienne.

Qu'en se pénétrant donc absolument de l'importance primordiale de la formation et que tous nos jeunes camarades comprennent bien que l'enthousiasme ne peut suffire à tout, quoiqu'il soit, lui aussi, une force indiscutable.

C'est parce que déjà notre Fédération peut compter sa richesse en vrais militants, en militants éduqués et entraînés, aptes à s'adapter rapidement aux situations les plus inattendues, qu'elle commence maintenant à engranger d'année en année de merveilleuses moissons.

Notre champ d'action s'élargit chaque jour, il faut de plus en plus de bons ouvriers, de bons militants. Faisons la belle part à la propagande, mais n'oublions jamais, pour y réussir vraiment, de faire aussi la belle part à la formation des militants.

Nous travails dans un monde où la démagogie, le mensonge, les promesses fallacieuses se dispensent largement. Mais ce sont là des armes empoisonnées qui finissent toujours par se retourner vers ceux qui les ont employées.

Rien ne résiste à la goutte de vérité qui tombe régulièrement.

La vérité nous la possédonns avec notre Doctrine Sociale Chrétienne.

Sachons nous en pénétrer au maximum de nos possibilités et, connaissant notre métier de syndicalistes chrétiens et munis de ces outils si efficaces qui ont nom : Franchise, Camaraderie, Charité, Fraternité chrétienne — la vraie, celle qui s'exprime autrement qu'en de ronflantes formules — nous mènerons à bien la tâche pour laquelle nous avons adhéré au Syndicalisme Chrétien.

Le Bureau Fédéral.

NOVEMBRE 1938

sera le mois de la propagande individuelle pour une plus grande Fédération. Que tous se préparent à l'œuvre de conquête qui sera notre préoccupation dominante l'hiver prochain.

L'échelle mobile

Les métaphores servent parfois à éclairer les questions, plus souvent à les obscurcir. Négligeons l'idée, on se bat autour de l'image.

C'est ce qui se passe à propos de l'Echelle mobile que d'aucuns ont voulu baptiser Echelle mouvante, et d'autres Tapis roulant.

En somme, de quoi s'agit-il ?

De maintenir à un certain standard le pouvoir d'achat des travailleurs.

D'éviter, à chaque mouvement des prix, les négociations à perte de vue et les discussions dans le vague.

D'établir, à cette fin, une liaison entre les taux des Salaires et le coefficient officiellement enregistré du Coût de la vie.

Sur ces bases, l'accord, semble-t-il, doit se faire aisément. C'est du simple bon sens. Je dirai même : c'est de l'expérience sociale. Ceux-là qui en repoussent le principe l'appliquent, sous une forme ou sous une autre, dans la pratique.

Les oppositions commencent aux points suivants. L'ajustement des Salaires au Coût de la vie sera-t-il automatique dans son déclenchement, rigoureusement exact dans ses proportions, universel dans son application ? Autrement dit, l'index montant ou baissant de trois pour cent, toute l'Echelle des Salaires et Traitements se mettra-t-elle immédiatement

en branle dans le sens et la mesure indiquée ?

On peut alors admettre qu'environ une révision périodique, quand le coefficient a bougé d'un certain nombre de points — la possibilité de freiner les variations à la hausse comme à la baisse, suivant les nécessités économiques ou sociaux — la distinction enfin entre, d'une part, l'élément vital du Salaire double des Allocations pour charges de famille et mère au foyer et, d'autre part, les Salaires et Traitements de qualité ?

Sans prétendre épurer le débat, ne peut-on pas dire qu'en phase normale de stabilité monétaire et de faibles variations des prix, l'ajustement périodique automatique et absolu est le plus propice à la Paix sociale comme aux véritables intérêts de la production ? Qu'en période de crise, au contraire, il y a lieu de s'inspirer des directives gouvernementales en matière économique et qu'il faut s'attacher, par-dessus tout, au maintien du Salaire réel, en donnant plus de souplesse au jeu de l'Echelle mobile et en veillant, par-dessus tout, aux mouvements du Salaire vital et des Allocations familiales, compte tenu de la mère au foyer.

C'est le sens de l'article inclus dans la Loi sur la Conciliation et l'Arbitrage et qui se rapproche sensiblement de notre programme et de notre esprit.

Les oppositions commencent aux points suivants. L'ajustement des Salaires au Coût de la vie sera-t-il automatique dans son déclenchement, rigoureusement exact dans ses proportions, universel dans son application ? Autrement dit, l'index montant ou baissant de trois pour cent, toute l'Echelle des Salaires et Traitements se mettra-t-elle immédiatement

en branle dans le sens et la mesure indiquée ?

On peut alors admettre qu'environ une révision périodique, quand le coefficient a bougé d'un certain nombre de points — la possibilité de freiner les variations à la hausse comme à la baisse, suivant les nécessités économiques ou sociaux — la distinction enfin entre, d'une part, l'élément vital du Salaire double des Allocations pour charges de famille et mère au foyer et, d'autre part, les Salaires et Traitements de qualité ?

Sans prétendre épurer le débat, ne

Au Ministère des Travaux publics une délégation du Bureau Fédéral, conduite par notre ami Gaston TESSIER, secrétaire général de la C.F.T.C., a été reçue par M. Frossard, ministre des Travaux publics, le 11 mai, à 15 h.

La Délégation a entretenu le Ministre d'un certain nombre de questions intéressant le Personnel des Chemins de Fer, Salaires, Allocations familiales, Retraites, Semaine de Quarante heures, Assurances Sociales, Tableaux d'aptitude des Agents des Services Centraux, Coordination des Transports, Situation spéciale des Agents du réseau d'Alsace-Lorraine.

La Délégation a souligné l'avantage d'une participation des Organisations Syndicales les plus représentatives, à toutes les Commissions où les intérêts du Personnel sont engagés.

Le Ministre a déclaré qu'il examinerait avec la plus grande bienveillance les suggestions présentées.

A la suite de cette audience et pour répondre au désir du Ministre, nous lui avons adressé la lettre suivante accompagnée d'un certain nombre de notes dont celles que nous publions ci-dessous.

Paris, le 19 mai 1938.

Monsieur FROSSARD,
Ministre des Travaux Publics,

Nous avons l'honneur de vous adresser, sur votre demande, les notes suivantes :

— Salaires, Allocations familiales, Indemnités, Retraites.

— Représentation Syndicale dans les divers organismes officiels.

Facultés de circulation sur les Services automobiles remplaçant des Lignes de Chemin de Fer supprimées.

— Nouvelle organisation de l'ancien Réseau d'Alsace et de Lorraine.

(Une note sur la Coordination des transports vous a été remise à l'audience que vous nous avez accordée le 10 Mai courant.)

Ces notes résument l'exposé que nous vous avons fait de nos principales revendications au cours de cette dernière audience.

Nous vous serions reconnaissants de les examiner avec bienveillance et de nous faire connaitre la suite que vous aurez cru devoir y donner.

Veuillez agréer, etc...

Le Secrétaire Général.

LES SALAIRES ALLOCATIONS FAMILIALES INDEMNITÉS

A la suite du vote de la Loi de décembre 1937 accordant aux Fonctionnaires, à dater du 1^{er} octobre 1937 :

— une allocation temporaire de Cherté de vie ;

— une majoration des Indemnités de résidence ;

— une majoration des Indemnités de déplacement ;

le Comité de Direction des Régions, puis la S.N.C.F. ont appliquée ces mesures au Personnel des Chemins de Fer.

Malheureusement ces allocations étaient notablement insuffisantes et ne correspondaient pas à la hausse du Coût de la vie.

Mais, de plus, elles ne majoraient pas tous les éléments entrant dans la rémunération : aucune majoration n'était accordée pour les Allocations familiales, ce qui avait l'inconvénient d'aggraver la situation des travailleurs chargés de famille, non seulement par rapport à la hausse du Coût de la vie, mais encore par rapport à leur situation vis-à-vis de leurs camarades sans charges de famille.

Or, les indices du Coût de la vie ayant continué leur hausse depuis Octobre, les Salaires, Allocations, Indemnités deviennent de plus en plus insuffisants. Tandis que l'indice général passera de 658 (moyenne du quatrième trimestre 1937) à 688 (premier trimestre 1938), les indices du Coût de la vie d'une famille ouvrière de quatre personnes, à Paris, passeront de 659 en Décembre 1937 à 702 en Avril 1938, et, pour la France, de 620 (moyenne du troisième trimestre 1937) à 647 (moyenne approximative du premier trimestre 1938).

Nous demandons donc la péréquation des Retraites correspondant à l'augmentation de Salaires demandée par nous pour les Agents en activité de service.

Des Retraités, en nombre restreint d'ailleurs, ont des enfants en bas âge à leur charge; ils touchent de ce fait des Allocations spéciales. Nous demandons que ces Allocations soient égales à celles qui sont servies pour les enfants de même rang aux Agents en Activité de service. Nous ne comprenons pas les raisons qui font donner des Allocations pour enfants plus faibles aux Retraites qui, pour, par ailleurs, leurs ressources sont également diminuées.

Nous demandons que la proposition de Loi Meek prévoyant :

— La péréquation des retraites ;

— La reversibilité de la pension de la femme sur le mari, comme cela est prévu par la Loi sur les Assurance sociales ;

soit prise en considération et votée le plus tôt possible par le Parlement.

Enfin, nous demandons que la C.G.T. applique d'une façon plus large qu'elle n'en a l'intention l'ancien Article 7 du Décret du 19 Avril 1934, touchant l'Allocation annuelle de 720 francs, parce qu'elle bénéficiant de la Retraite normale, alors qu'un réformé ayant vingt-quatre annuités ne touche que l'Allocation de 360 francs.

Nous faisons remarquer que, par ailleurs, les Retraités n'ont pas reçu d'Allocation correspondant à celle allouée aux Agents en Activité de Service, en conséquence de la Loi du 23 Mars 1937.

Nous demandons donc la péréquation des Retraites correspondant à l'augmentation de Salaires demandée par nous pour les Agents en activité de service.

Des Retraités, en nombre restreint d'ailleurs, ont des enfants en bas âge à leur charge; ils touchent de ce fait des Allocations spéciales. Nous demandons que ces Allocations soient égales à celles qui sont servies pour les enfants de même rang aux Agents en Activité de service. Nous ne comprenons pas les raisons qui font donner des Allocations pour enfants plus faibles aux Retraites qui, pour, par ailleurs, leurs ressources sont également diminuées.

Nous demandons que la proposition de Loi Meek prévoyant :

— La péréquation des retraites ;

— La reversibilité de la pension de la femme sur le mari, comme cela est prévu par la Loi sur les Assurance sociales ;

soit prise en considération et votée le plus tôt possible par le Parlement.

Enfin, nous demandons que la C.G.T. applique d'une façon plus large qu'elle n'en a l'intention l'ancien Article 7 du Décret du 19 Avril 1934, touchant l'Allocation annuelle de 720 francs, parce qu'elle bénéficiant de la Retraite normale, alors qu'un réformé ayant vingt-quatre annuités ne touche que l'Allocation de 360 francs.

Nous demandons que la proposition de Loi Meek prévoit :

— PHOTO MEURISSE

14, RUE DE ROME, PARIS (9^e)

TELEPHONE : EUROPE 53-93

14, RUE DE ROME, PARIS (9^e)

TELEPHONE : EUROPE 53-93

14, RUE DE ROME, PARIS (9^e)

TELEPHONE : EUROPE 53-93

14, RUE DE ROME, PARIS (9^e)

TELEPHONE : EUROPE 53-93

14, RUE DE ROME, PARIS (9^e)

TELEPHONE : EUROPE 53-93

14, RUE DE ROME, PARIS (9^e)

TELEPHONE : EUROPE 53-93

14, RUE DE ROME, PARIS (9^e)

TELEPHONE : EUROPE 53-93

14, RUE DE ROME, PARIS (9^e)

TELE

Nous avons donné notre acceptation par la lettre ci-dessous :

Paris, le 1^{er} Juin 1933.

Monsieur LE BESNERAIS,
Directeur Général de la S.N.C.F.

Nous vous accusons réception de votre lettre D 630-3, en date du 25 Mai 1933, et nous vous en remercions.

Votre proposition répond trop à notre doctrine de collaboration, basée de toute notre action syndicale, pour que nous ne l'acceptions pas avec la plus grande satisfaction; d'autant plus qu'elle nous apparaît comme rompant avec la ligne de conduite suivie jusqu'ici, tant par le Comité de Direction des Réseaux que par la S. N. C. F. qui donnait le monopole de la Représentation officielle et de la Collaboration à une seule Organisation Syndicale.

Nous sommes donc à votre entière disposition pour une première entrevue à l'heure et au jour qui vous conviendront, afin d'avoir un échange de vues sur les méthodes de travail en commun qui seront suivies.

Il apparaît, néanmoins, qu'une collaboration avec nous sur le terrain de la recherche des économies, pour être vraiment utile, devrait être accompagnée d'une collaboration officielle dans tous les autres domaines de l'activité professionnelle.

Nous sommes certains que telle est votre conviction, et que vous ferez en sorte de nous donner satisfaction.

Veuillez agréer, etc.

Le Secrétaire Général.

APRES NOTRE BEAU CONGRES FEDERAL

En avant pour de nouvelles conquêtes !

La propagande syndicale ne doit jamais ralentir, mais il est nécessaire de lui accorder dans un temps déterminé un effort particulier et exclusif.

C'est dans ce but que nous avons pris les résolutions suivantes au cours de notre dernier Congrès Fédéral :

1^{er} Consacrer le mois de Novembre 1933 au recrutement individuel;

2^{me} Organiser le 10 Décembre 1933, dans tous nos Syndicats, des réunions de propagande collective.

Et c'est ainsi qu'àprès que chaque un de nos syndiqués aura travaillé dans le mois de Novembre à recruter un nouvel adhérent, que nous ferons cette manifestation d'ensemble qui consistera à demander à tous nos syndiqués d'exprimer, en un même jour, leur foi dans l'avenir du Syndicalisme Chrétien.

Mais la réussite de notre entreprise demande une longue et minutieuse préparation. Par conséquent, chaque mois, le « Cheminot de France » va apporter les suggestions de la Commission de Propagande dans des articles dont les sujets se rapporteront aux deux questions ci-après :

1^{er} Comment réussir dans le recrutement individuel?

2^{me} Comment assurer le succès d'une réunion de propagande.

Il nous reste maintenant à souhaiter que la Collaboration fraternelle et confiante des dirigeants de nos Syndicats et de la Commission de Propagande nous conduise vers de brillants succès.

La Commission Fédérale de Propagande.

Commission fédérale de propagande

Reunion du 8 Mai

Après un exposé de PAILLIEUX sur les réalisations du Service Fédéral de Propagande depuis la réunion du 22 Janvier dernier, LACASSAGNE, Secrétaire, souligna les premiers résultats obtenus et en dégagéa un plan d'action pour l'année syndicale 1933-1939.

MERIAUX (Nord), appuyant et complétant les suggestions de LACASSAGNE, exprima le désir que soit mis sur pied, le plus rapidement possible, ce programme dont la réalisation méthodique doit donner les meilleurs résultats.

D'ores et déjà, il est décidé de soumettre à l'approbation du Bureau Fédéral les résolutions suivantes :

1^{er} Les Unions de Réseau sont invitées à fournir le plus rapidement possible à la Commission, les renseignements demandés par ses notes du 17 Janvier, afin de permettre l'organisation définitive des Secteurs Fédéraux de Propagande;

2^{me} Le mois de novembre prochain sera

ELECTIONS A LA S.N.C.F.

Le 3 mai, les diverses tendances syndicales se mesuraient pour la désignation des Délégués du Personnel dans les Services Centraux de la S. N. C. F.

Ces élections effectuées sans délimitation bien nette entre les différents services et, de ce fait, quelque peu incertaines, n'ont pour nous qu'une importance relative, et cependant il est utile et même nécessaire de faire le point après ces premières escarmouches et d'en tirer un enseignement pour l'avenir.

Malgré aussi le chantage électoral : *Votez et faites voter pour les seules organisations discutant le Contrat Collectif*

Quel cynisme ! Quelle glorification à froid d'UNE MENTALITE DIT-ON AU PREMIER TOUR SANS REPRESENTER MEME LA MOITIE DES ELECTEURS INCITS.

Ce slogan qu'en pareille circonstance devaient déclencher les plus chauds partisans d'un Hitler, d'un Mussolini ou autre Staline, a fait long feu. Les Cheminots ne sont tout de même pas des poires.

Ils savent très bien que certains usent et abusent de l'influence politique de leurs amis et qu'en chantant des hymnes à la Liberté, ils s'efforcent de la supprimer à tous propos pour les besoins d'une mauvaise cause.

Ils savent aussi qu'ils écartés, de par la volonté de quelques manitous, de la discussion, en vase clos, de la Convention Collective, les Syndicats Chrétiens n'ont jamais perdu le contact avec les sphères dirigeantes; que, toujours, ils ont apporté leurs suggestions, dont certaines ont été retenues. Ils savent que, désormais, du fait de leur adhésion à ladite Convention, ILS ONT ACQUIS LEGALEMENT LES MÊMES DROITS que quiconque à DISCUTER DES PROBLEMES CHEMINOTS.

Ils savent que le Syndicalisme Chrétien, fier d'une doctrine sociale, qui a fait ses preuves et sur laquelle s'appuie son action, suivra toujours le chemin droit qu'il s'est tracé, sans démagogie ni conséquence et il en sera fait un tirage supplémentaire.

En outre, un tract de propagande fédérale va être édité et mis aussitôt à la disposition des syndicats.

3^{me} Pour couronner cette campagne, TOUS LES SYNDICATS ET GROUPES LOGAUX tiendront, le même jour, début à décembre, une réunion générale de leurs membres à laquelle pourront être invités les sympathisants. La date de cette réunion sera portée à la connaissance des divers organismes fédéraux par voie de circulaire. Les Unions de Réseau devront faire en sorte que le concours de leurs principaux militants soit assuré aux Groupes les plus importants. De son côté, la Fédération pourra, sur demande des Unions, déléguer un orateur pour l'une des réunions organisées par chacune d'elles.

4^{me} Une série d'articles préparatoires à ce travail automnal, paraîtront dans Le Cheminot de l'Unité, éditeur du 1^{er} Juin. Ces articles devront être commentés par les Secrétariats locaux au cours des réunions de leur Groupe.

5^{me} Les Unions de Réseau rendront compte à la Fédération des résultats de leurs efforts pour le début de janvier 1933. Elles indiqueront en particulier, le nombre d'adhésions recueillies par Syndicat ou Groupe local entre le 1^{er} Novembre et le 31 Décembre, en signalant au besoin, les adhérents qui se seront particulièrement distingués par leur zèle au cours de cette période.

Le président : André PAILLIEUX.

Les résolutions ci-dessus ont été approuvées par le Bureau Fédéral dans sa séance du 24 Mai dernier.

AVIS TRES IMPORTANT

Comme il a été indiqué précédemment, et pour permettre à nos collaborateurs de prendre, eux aussi, QUELQUES LOISIRS, nous ne ferons pas paraître LE CHEMINOT DE FRANCE les 15 juillet, 15 août et 15 septembre prochains.

Que nos correspondants en prennent bonne note et qu'ils ne nous adressent que des comptes rendus TRÈS BRIEFLY RESUMÉS.

Au cas où des événements importants se produisent pendant cette période, nous prescrirons toutes dispositions pour qu'ils soient portés à la connaissance de nos lecteurs par notre journal.

L. M.

Catégorie C, plus de 80 % des voix de la C. G. T.

Service des Retraites :

Catégorie B, 80 % des voix de la C. G. T.

Catégorie C, élus.

Catégorie D, élus.

et cela malgré un décalage assez sensible des Échelles qui indiquent une volonté bien arrêtée de brouiller les cartes et le besoin pour d'aucuns de s'assurer contre un danger certain.

Malgré aussi le chantage électoral : *Votez et faites voter pour les seules organisations discutant le Contrat Collectif*

Quel cynisme ! Quelle glorification à froid d'UNE MENTALITE DIT-ON AU PREMIER TOUR SANS REPRESENTER MEME LA MOITIE DES ELECTEURS INCITS.

Ces élections effectuées sans délimitation bien nette entre les différents services et, de ce fait, quelque peu incertaines, n'ont pour nous qu'une importance relative, et cependant il est utile et même nécessaire de faire le point après ces premières escarmouches et d'en tirer un enseignement pour l'avenir.

Malgré aussi le chantage électoral : *Votez et faites voter pour les seules organisations discutant le Contrat Collectif*

Quel cynisme ! Quelle glorification à froid d'UNE MENTALITE DIT-ON AU PREMIER TOUR SANS REPRESENTER MEME LA MOITIE DES ELECTEURS INCITS.

Ces élections effectuées sans délimitation bien nette entre les différents services et, de ce fait, quelque peu incertaines, n'ont pour nous qu'une importance relative, et cependant il est utile et même nécessaire de faire le point après ces premières escarmouches et d'en tirer un enseignement pour l'avenir.

Malgré aussi le chantage électoral : *Votez et faites voter pour les seules organisations discutant le Contrat Collectif*

Quel cynisme ! Quelle glorification à froid d'UNE MENTALITE DIT-ON AU PREMIER TOUR SANS REPRESENTER MEME LA MOITIE DES ELECTEURS INCITS.

Ces élections effectuées sans délimitation bien nette entre les différents services et, de ce fait, quelque peu incertaines, n'ont pour nous qu'une importance relative, et cependant il est utile et même nécessaire de faire le point après ces premières escarmouches et d'en tirer un enseignement pour l'avenir.

Malgré aussi le chantage électoral : *Votez et faites voter pour les seules organisations discutant le Contrat Collectif*

Quel cynisme ! Quelle glorification à froid d'UNE MENTALITE DIT-ON AU PREMIER TOUR SANS REPRESENTER MEME LA MOITIE DES ELECTEURS INCITS.

Ces élections effectuées sans délimitation bien nette entre les différents services et, de ce fait, quelque peu incertaines, n'ont pour nous qu'une importance relative, et cependant il est utile et même nécessaire de faire le point après ces premières escarmouches et d'en tirer un enseignement pour l'avenir.

Malgré aussi le chantage électoral : *Votez et faites voter pour les seules organisations discutant le Contrat Collectif*

Quel cynisme ! Quelle glorification à froid d'UNE MENTALITE DIT-ON AU PREMIER TOUR SANS REPRESENTER MEME LA MOITIE DES ELECTEURS INCITS.

Ces élections effectuées sans délimitation bien nette entre les différents services et, de ce fait, quelque peu incertaines, n'ont pour nous qu'une importance relative, et cependant il est utile et même nécessaire de faire le point après ces premières escarmouches et d'en tirer un enseignement pour l'avenir.

Malgré aussi le chantage électoral : *Votez et faites voter pour les seules organisations discutant le Contrat Collectif*

Quel cynisme ! Quelle glorification à froid d'UNE MENTALITE DIT-ON AU PREMIER TOUR SANS REPRESENTER MEME LA MOITIE DES ELECTEURS INCITS.

Ces élections effectuées sans délimitation bien nette entre les différents services et, de ce fait, quelque peu incertaines, n'ont pour nous qu'une importance relative, et cependant il est utile et même nécessaire de faire le point après ces premières escarmouches et d'en tirer un enseignement pour l'avenir.

Malgré aussi le chantage électoral : *Votez et faites voter pour les seules organisations discutant le Contrat Collectif*

Quel cynisme ! Quelle glorification à froid d'UNE MENTALITE DIT-ON AU PREMIER TOUR SANS REPRESENTER MEME LA MOITIE DES ELECTEURS INCITS.

Ces élections effectuées sans délimitation bien nette entre les différents services et, de ce fait, quelque peu incertaines, n'ont pour nous qu'une importance relative, et cependant il est utile et même nécessaire de faire le point après ces premières escarmouches et d'en tirer un enseignement pour l'avenir.

Malgré aussi le chantage électoral : *Votez et faites voter pour les seules organisations discutant le Contrat Collectif*

Quel cynisme ! Quelle glorification à froid d'UNE MENTALITE DIT-ON AU PREMIER TOUR SANS REPRESENTER MEME LA MOITIE DES ELECTEURS INCITS.

Ces élections effectuées sans délimitation bien nette entre les différents services et, de ce fait, quelque peu incertaines, n'ont pour nous qu'une importance relative, et cependant il est utile et même nécessaire de faire le point après ces premières escarmouches et d'en tirer un enseignement pour l'avenir.

Malgré aussi le chantage électoral : *Votez et faites voter pour les seules organisations discutant le Contrat Collectif*

Quel cynisme ! Quelle glorification à froid d'UNE MENTALITE DIT-ON AU PREMIER TOUR SANS REPRESENTER MEME LA MOITIE DES ELECTEURS INCITS.

Ces élections effectuées sans délimitation bien nette entre les différents services et, de ce fait, quelque peu incertaines, n'ont pour nous qu'une importance relative, et cependant il est utile et même nécessaire de faire le point après ces premières escarmouches et d'en tirer un enseignement pour l'avenir.

Malgré aussi le chantage électoral : *Votez et faites voter pour les seules organisations discutant le Contrat Collectif*

Quel cynisme ! Quelle glorification à froid d'UNE MENTALITE DIT-ON AU PREMIER TOUR SANS REPRESENTER MEME LA MOITIE DES ELECTEURS INCITS.

Ces élections effectuées sans délimitation bien nette entre les différents services et, de ce fait, quelque peu incertaines, n'ont pour nous qu'une importance relative, et cependant il est utile et même nécessaire de faire le point après ces premières escarmouches et d'en tirer un enseignement pour l'avenir.

Malgré aussi le chantage électoral : *Votez et faites voter pour les seules organisations discutant le Contrat Collectif*

Quel cynisme ! Quelle glorification à froid d'UNE MENTALITE DIT-ON AU PREMIER TOUR SANS REPRESENTER MEME LA MOITIE DES ELECTEURS INCITS.

comme sans faiblesses et sans compromission d'aucune sorte.

Ils savent tout cela et ils ont compris.

C'est pourquoi nous avons confiance dans l'avenir que nous voyons libéré de ses frères détritail.

Moges,
Contrôle des Recettes.

Quelques chiffres

Pour couper court à toute polémique sur les résultats des élections des délégués du personnel dans les Services Centraux de la S.N.C.F., nous avons bloqué l'ensemble des résultats pour les diverses catégories où nous avons présenté des candidats. Ce sont précisément les catégories qui comportent le plus grand nombre d'électeurs. Nous avons ajouté au classement des états, respectivement dénombrés par la C.G.T. et par les Syndicats Chrétiens, certains, au moins, des suffrages recueillis par chacun des deux syndicats.

Soit un petit effort et les Syndicats Chrétiens auront conquis de haute lutte le droit de représenter le personnel, à égalité avec la C.G.T.

Encore un petit effort et les Syndicats Chrétiens auront conquis de haute lutte le droit de représenter le personnel, à égalité avec la C.G.T.

Soit un petit effort et les Syndicats Chrétiens auront conquis de haute lutte le droit de représenter le personnel, à égalité avec la C.G.T.

Soit un petit effort et les Syndicats Chrétiens auront conquis de haute lutte le droit de représenter le personnel, à égalité avec la C.G.T.

Soit un petit effort et les Syndicats Chrétiens auront conquis de haute lutte le droit de représenter le personnel, à égalité avec la C.G.T.

Soit un petit effort et les Syndicats Chrétiens auront conquis de haute lutte le droit de représenter le personnel, à égalité avec la C.G.T.

Soit un petit effort et les Syndicats Chrétiens auront conquis de haute lutte le droit de représenter le personnel, à égalité avec la C.G.T.

Soit un petit effort et les Syndicats Chrétiens auront conquis de haute lutte le droit de représenter le personnel, à égalité avec la C.G.T.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER Organisation générale des services

Comptabilité et contrôle des recettes

La subdivision Centrale de la Comptabilité et du Contrôle des Recettes (Services Financiers - Division Centrale de la Comptabilité Générale) comprend les Sections suivantes :

La Section Centrale et la 1^e Section (ancien Contrôle Commun), 162, rue Saussure, Paris (17^e).

La 2^e Section (ancien Contrôle Est), 7, rue de Château-Landon, Paris (10^e).

La 3^e Section (ancien Contrôle Etat), 13, rue d'Amstelbaden, Paris (8^e).

La 4^e Section (ancien Contrôle P.-L.-M.), 212, rue de Bercy, Paris (12^e).

La 5^e Section (ancien Contrôle Nord), 173, rue du Faubourg-Saint-Denis, Paris (10^e).

La 6^e Section (ancien Contrôle P.-O.-Midi), 5 bis, boulevard de l'Hôpital, Paris (13^e).

Ancien de Bordeaux : 54 bis, rue Amédée-Saint-Germain.

La 7^e Section (ancien Contrôle A.L.), 3, boulevard du Président-Wilson, Strasbourg.

Au point de vue comptable, dépendent :

De la 2^e Section : Les Gares de la Région de l'Est faisant partie de l'Ancien Réseau Est, y compris les Gares de Ceinture rattachées.

De la 3^e Section : Les Gares de la Région de l'Ouest (ancien Réseau Etat), y compris les Gares de Ceinture rattachées.

De la 4^e Section : Les gares de la Région du Sud-Est (ancien Réseau P.-L.-M.).

De la 5^e Section : Les gares de la Région du Nord (ancien Réseau Nord), y compris les Gares de Ceinture rattachées et tous les Bureaux de Ville de Paris.

De la 6^e Section : Les gares de la Région du Sud-Ouest (ancien Réseau P.-O.-Midi).

De la 7^e Section : Les gares de la Région de l'Est faisant partie de l'Ancien Réseau A.L.

Les gares communes dépendent, au point de vue comptable, de la Section correspondante à la Région gérante.

Attributions des diverses sections

La Section Centrale est chargée :

— des questions d'ordre comptable (centralisation des recettes, publication, comptabilité) et de la Centralisation des opérations du trafic vis-à-vis de la Division Centrale de la Comptabilité Générale ;

— des questions relatives à la comptabilité des Coûts postaux, aux règlements des Remboursements par virement bancaire ou postal, aux Transports à régler et aux Agences de Voyages ;

— de la gestion administrative de l'ensemble de la Subdivision.

La Section Centrale est chargée des questions relatives aux Charges Complètes, aux Petits Oeufs, aux Billets populaires, aux Billets de loisirs agricoles et au Mouvement des Wagons.

En outre, elle est chargée d'établir les statistiques suivantes pour les Charges Complètes : Statistique Isabelle, Statistique Commerciale et Statistique de Bâche.

Les autres Sections ont à effectuer, jusqu'à nouvel avis, tous les travaux numérotés ci-dessus qui leur échangent dans les attributions de la Section Centrale.

Chaque Section vérifie, par exemple, la comptabilité au Trafic de Détail à l'arrivée et au départ des Gares de la Région correspondante (1) ; elle vérifie en outre et par épreuves les taxes du trafic de détail au départ de ces Gares. Enfin, chaque Section doit procéder à la recherche et à l'amortissement de toutes les lacunes dans les expéditions de ces mêmes Gares.

D'autre part, les 4^e, 6^e et 7^e Sections sont chargées, en plus, des travaux suivants :

4^e Section : vérification de la comptabilité des Remboursements ;

6^e Section : vérification des Transports en service ;

7^e Section : vérification de la comptabilité des Transports internationaux (merchandises) et répartition des recettes correspondantes entre les Administrations étrangères et la SNCF.

Organisation des services financiers

Les SERVICES FINANCIERS comprennent deux Divisions :

La Division Centrale des Finances.

La Division Centrale de la Comptabilité Générale.

La Division Centrale des Finances groupe les quatre Subdivisions Centrales suivantes :

La Subdivision Centrale des opérations bancaires, chargée de l'émission des emprunts à long et à court terme, du placement des fonds disponibles et des études financières ;

La Subdivision Centrale des Titres, chargée du Service des titres de l'A.L. et, progressivement, des titres de la SNCF ;

La Subdivision Centrale de la Comptabilité des Finances, chargée de la comptabilisation des opérations bancaires, des opérations de titres, des versements des gares, des règlements des fournisseurs, des charges financières, et, plus généralement, de toutes les opérations relevant à la Division des Finances ;

La Caisse Générale, chargée de toutes les opérations de mouvement des fonds et du Portefeuille, et de paiement et encasement au guichet.

La Division Centrale de la Comptabilité Générale groupe les deux Subdivisions Centrales suivantes :

La Subdivision Centrale de la Comptabilité Générale chargée, avec une partie centralisée des factures, des Comptabilités spéciales de la tenue des dépenses générales des Services Centraux, de l'établissement de la Balance générale des écritures et de la liquidation annuelle des comptes de la S.N.C.F. ; d'autre part, de la direction technique des Comptabilités spéciales de chacune des Directions régionales, Comptabilités spéciales dont certaines (Sud-Est, Sud-Ouest), lui sont directement rattachées, enfin de l'Inspection générale, des Comptabilités spéciales des Services Centraux ou Régionaux ;

La Subdivision Centrale de la Comptabilité et du Contrôle des Recettes, constituant une Comptabilité spéciale, chargée de la Comptabilité de l'ensemble des Recettes du trafic de la S.N.C.F., de la vérification des taxes de l'Inspection de la comptabilité des gares, de l'établissement et de l'envoi des instructions comptables destinées aux gares.

Le Chef des Services Financiers est chargé, par ailleurs, de concert avec le Chef du Service du Personnel, de diriger le Service des retraites et de suivre plus spécialement les questions de manutention, de comptabilité, de placement des fonds disponibles et d'actuarial.

Service de l'organisation technique

Le Service Central de l'Organisation Technique comprend :

la COMMISSION CENTRALE D'ORGANISATION, chargée des études générales d'organisation (fusions, unifications, simplifications des Services et regroupement des méthodes) ;

la SECTION CENTRALE et la 1^e SECTION (ancien Contrôle Commun), 162, rue Saussure, Paris (17^e) ;

la 2^e SECTION (ancien Contrôle Est), 7, rue de Château-Landon, Paris (10^e) ;

la 3^e SECTION (ancien Contrôle Etat), 13, rue d'Amstelbaden, Paris (8^e) ;

la 4^e SECTION (ancien Contrôle P.-L.-M.), 212, rue de Bercy, Paris (12^e) ;

la 5^e SECTION (ancien Contrôle Nord), 173, rue du Faubourg-Saint-Denis, Paris (10^e) ;

la 6^e SECTION (ancien Contrôle P.-O.-Midi), 5 bis, boulevard de l'Hôpital, Paris (13^e) ;

Ancien de Bordeaux : 54 bis, rue Amédée-Saint-Germain.

la 7^e SECTION (ancien Contrôle A.L.), 3, boulevard du Président-Wilson, Strasbourg.

Au point de vue comptable, dépendent :

De la 2^e Section : Les Gares de la Région de l'Est faisant partie de l'Ancien Réseau Est, y compris les Gares de Ceinture rattachées.

De la 3^e Section : Les Gares de la Région de l'Ouest (ancien Réseau Etat), y compris les Gares de Ceinture rattachées.

De la 4^e Section : Les gares de la Région du Sud-Est (ancien Réseau P.-L.-M.).

De la 5^e Section : Les gares de la Région du Nord (ancien Réseau Nord), y compris les Gares de Ceinture rattachées et tous les Bureaux de Ville de Paris.

De la 6^e Section : Les gares de la Région du Sud-Ouest (ancien Réseau P.-O.-Midi).

De la 7^e Section : Les gares de la Région de l'Est faisant partie de l'Ancien Réseau A.L.

Les gares communes dépendent, au point de vue comptable, de la Section correspondante à la Région gérante.

Le Chef des Services Financiers est chargé :

— des questions d'ordre comptable

(centralisation des recettes, publication, comptabilité) et de la Centralisation des opérations du trafic vis-à-vis de la Division Centrale de la Comptabilité Générale ;

— des questions relatives à la comptabilité des Coûts postaux, aux règlements des Remboursements par virement bancaire ou postal, aux Transports à régler et aux Agences de Voyages ;

— de la gestion administrative de l'ensemble de la Subdivision.

La Section Centrale est chargée des questions relatives aux Charges Complètes, aux Petits Oeufs, aux Billets populaires, aux Billets de loisirs agricoles et au Mouvement des Wagons.

En outre, elle est chargée d'établir les statistiques suivantes pour les Charges Complètes : Statistique Isabelle, Statistique Commerciale et Statistique de Bâche.

Les autres Sections ont à effectuer, jusqu'à nouvel avis, tous les travaux numérotés ci-dessus qui leur échangent dans les attributions de la Section Centrale.

Chaque Section vérifie, par exemple, la comptabilité au Trafic de Détail à l'arrivée et au départ des Gares de la Région correspondante (1) ; elle vérifie en outre et par épreuves les taxes du trafic de détail au départ de ces Gares. Enfin, chaque Section doit procéder à la recherche et à l'amortissement de toutes les lacunes dans les expéditions de ces mêmes Gares.

D'autre part, les 4^e, 6^e et 7^e Sections sont chargées, en plus, des travaux suivants :

4^e Section : vérification de la comptabilité des Remboursements ;

6^e Section : vérification des Transports en service ;

7^e Section : vérification de la comptabilité des Transports internationaux (merchandises) et répartition des recettes correspondantes entre les Administrations étrangères et la SNCF.

Le Chef des Services Financiers est chargé :

— des questions d'ordre comptable

(centralisation des recettes, publication, comptabilité) et de la Centralisation des opérations du trafic vis-à-vis de la Division Centrale de la Comptabilité Générale ;

— des questions relatives à la comptabilité des Coûts postaux, aux règlements des Remboursements par virement bancaire ou postal, aux Transports à régler et aux Agences de Voyages ;

— de la gestion administrative de l'ensemble de la Subdivision.

La Section Centrale est chargée des questions relatives aux Charges Complètes, aux Petits Oeufs, aux Billets populaires, aux Billets de loisirs agricoles et au Mouvement des Wagons.

En outre, elle est chargée d'établir les statistiques suivantes pour les Charges Complètes : Statistique Isabelle, Statistique Commerciale et Statistique de Bâche.

Les autres Sections ont à effectuer, jusqu'à nouvel avis, tous les travaux numérotés ci-dessus qui leur échangent dans les attributions de la Section Centrale.

Chaque Section vérifie, par exemple, la comptabilité au Trafic de Détail à l'arrivée et au départ des Gares de la Région correspondante (1) ; elle vérifie en outre et par épreuves les taxes du trafic de détail au départ de ces Gares. Enfin, chaque Section doit procéder à la recherche et à l'amortissement de toutes les lacunes dans les expéditions de ces mêmes Gares.

D'autre part, les 4^e, 6^e et 7^e Sections sont chargées, en plus, des travaux suivants :

4^e Section : vérification de la comptabilité des Remboursements ;

6^e Section : vérification des Transports en service ;

7^e Section : vérification de la comptabilité des Transports internationaux (merchandises) et répartition des recettes correspondantes entre les Administrations étrangères et la SNCF.

Le Chef des Services Financiers est chargé :

— des questions d'ordre comptable

(centralisation des recettes, publication, comptabilité) et de la Centralisation des opérations du trafic vis-à-vis de la Division Centrale de la Comptabilité Générale ;

— des questions relatives à la comptabilité des Coûts postaux, aux règlements des Remboursements par virement bancaire ou postal, aux Transports à régler et aux Agences de Voyages ;

— de la gestion administrative de l'ensemble de la Subdivision.

La Section Centrale est chargée des questions relatives aux Charges Complètes, aux Petits Oeufs, aux Billets populaires, aux Billets de loisirs agricoles et au Mouvement des Wagons.

En outre, elle est chargée d'établir les statistiques suivantes pour les Charges Complètes : Statistique Isabelle, Statistique Commerciale et Statistique de Bâche.

Les autres Sections ont à effectuer, jusqu'à nouvel avis, tous les travaux numérotés ci-dessus qui leur échangent dans les attributions de la Section Centrale.

Chaque Section vérifie, par exemple, la comptabilité au Trafic de Détail à l'arrivée et au départ des Gares de la Région correspondante (1) ; elle vérifie en outre et par épreuves les taxes du trafic de détail au départ de ces Gares. Enfin, chaque Section doit procéder à la recherche et à l'amortissement de toutes les lacunes dans les expéditions de ces mêmes Gares.

D'autre part, les 4^e, 6^e et 7^e Sections sont chargées, en plus, des travaux suivants :

4^e Section : vérification de la comptabilité des Remboursements ;

6^e Section : vérification des Transports en service ;

7^e Section : vérification de la comptabilité des Transports internationaux (merchandises) et répartition des recettes correspondantes entre les Administrations étrangères et la SNCF.

Le Chef des Services Financiers est chargé :

— des questions d'ordre comptable

(centralisation des recettes, publication, comptabilité) et de la Centralisation des opérations du trafic vis-à-vis de la Division Centrale de la Comptabilité Générale ;

— des questions relatives à la comptabilité des Coûts postaux, aux règlements des Remboursements par virement bancaire ou postal, aux Transports à régler et aux Agences de Voyages ;

— de la gestion administrative de l'ensemble de la Subdivision.

La Section Centrale est chargée des questions relatives aux Charges Complètes, aux Petits Oeufs, aux Billets populaires, aux Billets de loisirs agricoles et au Mouvement des Wagons.